

Questions-réponses à propos de l'universalité

Q : Que signifie l'universalité en parlant du réseau des services de garde éducatifs?

R : La mise en place de la politique familiale québécoise en 1997 visait des objectifs démographiques et d'égalité des chances, tout en favorisant le développement optimal des jeunes enfants. L'universalité est ainsi un principe fondateur du réseau qui assure l'accès à des services de garde subventionnés de qualité aux familles moyennant une contribution parentale à moindre coût, et ce, peu importe leur revenu familial.

Q : Les familles plus aisées devraient-elles payer davantage?

R : Contrairement à la croyance populaire, le système d'imposition actuel prévoit déjà que les familles plus aisées paient une part plus importante d'impôts pour le financement des services de garde, comme pour tout service et programme public.

Q : Avec la fin de l'universalité, qui paiera réellement la note?

R : Contrairement à la croyance populaire, pour atteindre les objectifs de compression de 3,2 milliards de dollars que s'est fixés le gouvernement, c'est nécessairement la classe moyenne qui devra être mise à contribution, et ce, en considérant qu'il s'agit de jeunes familles souvent en début de carrière.

Q : Qu'est-ce que cela peut représenter pour ces familles?

R : Il s'agit d'un retour de 30 ans en arrière. Avant la mise en place des CPE, les parents assumaient des frais de services de garde jusqu'à l'équivalent de la valeur de leur hypothèque. Ainsi, devant la perspective de payer deux fois le montant de l'hypothèque, ces personnes étaient placées devant des choix déchirants : avoir un enfant et retourner sur le marché du travail ou rester à la maison, retarder le moment d'avoir un premier enfant, avoir un seul enfant ou plusieurs, etc.

Q : Les services de garde coûtent-ils si chers?

R : Le gouvernement investit effectivement des sommes importantes dans les services de garde subventionnés pour répondre aux besoins aux familles. Toutefois, le budget des CPE et des BC (milieu familial) représente à peine 2,5 % de l'ensemble du budget de l'État. Par ailleurs, l'étude de 2012 de Fortin, Godbout et Saint-Cerny (*L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*) démontre que chaque dollar investi dans les services de garde à contribution réduite génère environ 1,50 \$ pour l'État en impôts et taxes. En plus d'être un investissement rentable, le réseau est également un levier socio-économique important ayant un impact positif sur l'égalité des chances, le développement global des jeunes enfants, l'économie du Québec et la pénurie de main-d'œuvre résultant de la baisse démographique de la population active.

Q : Le réseau des services de garde devrait-il contribuer à l'effort d'austérité?

R : Le réseau des services de garde a déjà contribué à l'effort budgétaire du gouvernement à raison de 250 millions de dollars au cours des 10 dernières années, dont 100 millions de dollars cette année seulement. Sensible à la situation des finances publiques, l'AQCPE a également participé récemment, avec le ministère de la Famille, à un exercice visant à trouver des solutions novatrices afin de pérenniser le financement des services de garde. Les résultats de ces travaux ont été publiés en janvier 2014 dans le *Rapport du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde et sur l'optimisation de leur financement*.

Q : Pourquoi cette annonce aujourd'hui alors que la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise et la Commission de révision permanente des programmes poursuivent actuellement des travaux et que le gouvernement a entamé un dialogue social?

R : C'est par la voie des médias que la nouvelle a été apprise. Pourtant, l'AQCPE a rencontré la ministre de la Famille à plusieurs reprises depuis sa nomination au printemps dernier. Au cours des plus récents échanges, elle a informé les porte-parole de l'AQCPE de l'intention de son gouvernement « d'ébranler les piliers du temple » mais aucun détail n'a été fourni. On peut donc en conclure que le gouvernement semble vouloir agir sans consulter les spécialistes du réseau des services de garde.

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) et les Regroupements régionaux de CPE (RCPE) représentent les intérêts de la très grande majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. L'AQCPE est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.